



Solutions de financement

offertes aux entreprises affectées par COVID-19

mis à jour le 27 avril 2020

Solutions de financement

| Institution/programme | Solutions annoncées | Ressources |
|-------------------------|---|-------------------------------|
| Banques à charte | <p>Les entreprises désirant bénéficier de support financier doivent consulter leurs institutions financières pour évaluer leur situation.</p> <p>Solution:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La majorité des institutions financières offrent la possibilité de reporter les remboursements d’hypothèques pour une période pouvant aller jusqu’à 6 mois, ainsi que d’autres mesures pour les entreprises affectées par COVID-19. <ul style="list-style-type: none"> - Les dossiers seront étudiés au cas par cas. - Informations à fournir: <ul style="list-style-type: none"> • États financiers annuels pour les 3 derniers exercices. • États financiers intérimaires les plus récents. • Plan d’action/contingence. • Des questionnaires et documents supplémentaires pourraient requis pour le processus d’application. <p><i>Des états financiers fiables et à jour, un plan de contingence bien formulé et un état de flux de trésoreries projetés mis à jour seront essentiels lors du processus d’approbation du crédit. Nous vous encourageons à contacter Crowe BGK pour obtenir de l’assistance avec la préparation et la révision de l’information requise.</i></p> <p>Pour les entreprises dont les besoins vont au-delà de ce qui est disponible auprès de leur banque, leur gestionnaire de compte les référera à EDC, la BDC et IQ pour les programmes disponibles établis par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec.</p> | Gestionnaire de compte |

Solutions de financement

| Institution/programme | Solutions annoncées | Ressources |
|---|---|--|
| <p>Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC)</p> <p><i>Mis à jour le 27 avril 2020</i></p> | <p>Le gouvernement fédéral a conclu une entente de principe avec toutes les provinces et tous les territoires pour mettre en œuvre l'AUCLC destinée aux petites entreprises.</p> <p>Le programme réduira les loyers de 75% pour les petites entreprises qui ont été touchées par COVID-19.</p> <p>Solutions:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le programme réduira les loyers de 75% pour les petites entreprises qui ont été touchées par COVID-19. <ul style="list-style-type: none"> - Prêts-subsidés accordés aux propriétaires d'immeubles commerciaux hypothéqués admissibles. - Couvriront 50 % des loyers mensuels payables en avril, mai et juin par les petites entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières. - Les prêts accordés seront radiés si les propriétaires d'immeubles hypothéqués acceptent de réduire d'au moins 75 % le loyer des petites entreprises locataires en vertu d'un accord de remise de loyer qui prévoira aucune expulsion durant la période visée par l'accord. - Les petites entreprises locataires devront couvrir le solde, soit jusqu'à 25 % du loyer mensuel. - Les petites entreprises éligibles sont les entreprises qui paient moins de 50 000 \$ par mois en loyer et qui ont temporairement interrompu leurs activités ou dont les revenus précédant la COVID-19 ont diminué d'au moins 70 %. - Cette solution sera également offerte aux organismes à but non lucratif et aux organismes de bienfaisance. - Les provinces et les territoires ont convenu de partager les coûts totaux et de faciliter la mise en œuvre du programme. - L'AUCLC devrait être opérationnelle d'ici le milieu du mois de mai. <p><i>Les détails supplémentaires vous seront communiqués lorsque disponibles.</i></p> | <p>https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html</p> |

Solutions de financement

| Institution/programme | Solutions annoncées | Ressources |
|--|--|--|
| Conseil national de recherches du Canada (CNRC) | <p>Le gouvernement du Canada versera une aide de 250 millions de dollars aux entreprises novatrices qui sont en démarrage et qui n'ont pas accès aux mesures de soutien actuelles de la COVID-19 destinées aux entreprises.</p> <p>Solutions:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le programme d'acquisition de défis COVID-19 : Programme d'aide à la recherche industrielle du CNRC et Solutions innovatrices Canada. • Le Programme Défi en réponse à la pandémie : Conseil national de recherches du Canada. • Capacité de biofabrication à Royalmount : le Centre de recherche en thérapeutique en santé humaine du CNRC. <p style="text-align: center; color: red;">Consultez le site Web de CNRC pour plus de détails.</p> | <p>https://nrc.canada.ca/fr/recherche-developpement/recherche-collaboration/programmes-cnrc-covid-19</p> |
| Futurpreneur | <p>Le gouvernement du Canada versera un soutien de 20,1 millions de dollars pour que Futurpreneur Canada puisse continuer à soutenir les jeunes entrepreneurs de partout au pays qui éprouvent des difficultés à cause de la COVID-19.</p> <p>Solutions:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces fonds permettront à Futurpreneur Canada d'offrir à ses clients un allègement de leurs paiements pour une période allant jusqu'à 12 mois. <p style="text-align: center; color: red;">Consultez le site Web de Futurpreneur pour plus de détails.</p> | <p>https://www.futurpreneur.ca/fr/</p> |

Solutions de financement

| Institution/programme | Solutions annoncées | Ressources |
|---|--|---|
| Programme de crédit aux entreprises (PCE) | Le Programme de crédit aux entreprises développé par le gouvernement fédéral permettra à la BDC et EDC d'offrir plus de 65 milliards de dollars de soutien supplémentaire aux PME affectées par COVID-19. | https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#entreprises |
| EDC - Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes <i>Via le PCE</i> | <p>Le gouvernement du Canada a annoncé le lancement du nouveau Compte d'urgence de 25 milliards de dollars pour les entreprises canadiennes, qui sera mis en œuvre par les institutions financières admissibles en collaboration avec EDC.</p> <p>Solution:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prêt sans intérêt jusqu'à 40 000 \$. <ul style="list-style-type: none"> - Disponible dès le 9 avril 2020. - Pour les petites entreprises et organismes à but non lucratif dont les revenus ont été temporairement réduits en raison du COVID-19. - Les entreprises admissibles doivent être enregistrées et en activité le 1er mars 2020 ou avant cette date. - Les propriétaires uniques ne sont pas éligibles. - Jusqu'au 31 décembre 2020, le prêt prendra la forme d'une marge de crédit renouvelable de 40 000 \$ et converti en prêt à terme par la suite. - Aucun intérêt ne s'appliquera jusqu'au 1er janvier 2023. - À compter du 1er janvier 2023, les intérêts s'accumuleront sur le solde du prêt à terme au taux de 5 % par année et seront payables mensuellement le dernier jour de chaque mois. - Si 75 % du solde du prêt est remboursé avant le 1^{er} janvier 2023, le solde restant ne sera pas réclamé. <ul style="list-style-type: none"> • Par exemple, si le solde est de 40 000 \$ le 1^{er} janvier 2021 et que 30 000 \$ est remboursé avant le 1^{er} janvier 2023, le solde de 10 000 \$ restant ne sera pas réclamé. - Dans le cas contraire, le solde intégral du prêt et tous les intérêts courus impayés devront être remboursés le 31 décembre 2025. - Toutes les entreprises d'un groupe de sociétés peuvent appliquer si elles répondent individuellement aux critères d'admissibilité. - Doit démontrer avoir payé entre 20 000 \$ et 1,5 million de dollars en masse salariale totale en 2019 (incluant les primes). - Les demandes de prêts se feront par internet auprès des prêteurs actuels des entreprises admissibles. <ul style="list-style-type: none"> • Les relevés T4SUM – Sommaire de la rémunération payée pour 2019 seront requis. <p style="color: red;">Les détails supplémentaires vous seront communiqués lorsque disponibles.</p> | https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#entreprises |

Solutions de financement

| Institution/programme | Solutions annoncées | Ressources |
|--|---|--|
| <p>EDC - Garantie de prêt pour les petites et moyennes entreprises</p> <p><i>Via le PCE</i></p> | <p>Avec le programme de garantie de prêt de 20 milliards de dollars, EDC garantira des prêts accordés aux entreprises éligibles touchées par COVID-19.</p> <p>Solution:</p> <ul style="list-style-type: none"> • EDC garantira de nouveaux crédits à l'exploitation et des prêts à terme sur capacité d'autofinancement, jusqu'à concurrence de 6,25 millions de dollars, que les institutions financières accorderont aux PME. <ul style="list-style-type: none"> - Ces prêts seront garantis à 80% par EDC et devront être remboursés en un an. - Les institutions financières admissibles effectueront la souscription et géreront l'interface avec leurs clients. - Le plafond du programme s'élèvera à 20 milliards de dollars pour le secteur des exportations et les entreprises canadiennes. <p style="color: red;">Les détails supplémentaires vous seront communiqués lorsque disponibles.</p> | <p>https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#entreprises</p> |
| <p>BDC- Prêts conjoints pour les petites et moyennes entreprises</p> <p><i>Via le PCE</i></p> | <p>Avec le programme de prêts conjoints de 20 milliards de dollars, la BDC et les institutions financières consentiront des prêts conjoints aux PME.</p> <p>Solution:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les entreprises admissibles pourront obtenir du crédit supplémentaire jusqu'à concurrence de 6,25 millions de dollars. <ul style="list-style-type: none"> - La part de la BDC dans le cadre de ce programme correspondra à 80% du montant du prêt, soit un montant maximal de 5 millions de dollars par prêt. - Les institutions financières admissibles effectueront la souscription et géreront l'interface avec leurs clients. <p style="color: red;">Les détails supplémentaires vous seront communiqués lorsque disponibles.</p> | <p>https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#entreprises</p> |

Solutions de financement

| Institution/programme | Solutions annoncées | Ressources |
|-----------------------|---|--|
| <p>BDC</p> | <p>Les nouvelles mesures de financement visent à compléter les services offerts par les autres institutions financières, avec lesquelles la BDC continuera de travailler.</p> <p>Les entreprises doivent démontrer qu'elles étaient financièrement viables avant les effets du coronavirus.</p> <p>Solutions:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Report des remboursements pour une période pouvant aller jusqu'à 6 mois, sans frais, pour les clients existants dont l'engagement de prêt total de la BDC est d'un million de dollars ou moins. <ul style="list-style-type: none"> - Consulter votre gestionnaire de compte. 2. Pour les prêts excédants 1 000 000\$, consultez votre gestionnaire de compte pour connaître les options disponibles. 3. Prêt pour petites entreprises allant jusqu'à 100 000\$. <ul style="list-style-type: none"> - Report des remboursements pour une période pouvant aller jusqu'à 6 mois. - Remboursement possible sur 5 ans. - Doit avoir un historique de revenus depuis 24 mois, avec de bons antécédents de crédit et avoir l'âge de majorité. - Demande en ligne: https://www.bdc.ca/fr/financement/prets-commerciaux/pages/pre-pret-petites-entreprises.aspx 4. Prêt fonds de roulement. <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 2 000 000\$ (100 000\$ ou plus). - Remboursement sur 3 ans. - Taux effectif d'environ 3,30% (taux de base moins 1,75%). - Congé de remboursement de capital pour les 12 premiers mois. <ul style="list-style-type: none"> • 40% du solde payable sur les 24 mois suivants. • Solde de 60% payé à la fin de la période de 36 mois. - Frais standards applicables (analyse de dossier, frais légaux, etc.). - Garanties applicables (déterminées cas par cas). - Des questionnaires et documents supplémentaires seront requis pour le processus d'application. - Consultez votre gestionnaire de compte BDC ou votre institution financière. <p><i>Des états financiers fiables et à jour, un plan de contingence bien formulé et un état de flux de trésorerie projetés mis à jour seront essentiels lors du processus d'approbation du crédit. Nous vous encourageons à contacter Crowe BGK pour obtenir de l'assistance avec la préparation et la révision de l'information requise.</i></p> | <p>https://www.bdc.ca/fr/pages/soutien-special.aspx?special-initiative=covid19</p> |

Solutions de financement

| Institution/programme | Solutions annoncées | Ressources |
|--|--|--|
| <p>Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)</p> | <p>Via Investissement Québec, le gouvernement du Québec a élaboré un plan d'action pour les entreprises québécoises dont les liquidités ont été affectées par COVID-19. Les entreprises doivent démontrer qu'elles étaient financièrement viables avant les effets de COVID-19. Les mesures visent à compléter les services offerts par les autres institutions financières, avec lesquelles IQ continuera de travailler.</p> <p>Solution:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantie nette relative au financement consenti par un prêteur. <ul style="list-style-type: none"> - Pour soutenir le fonds de roulement. - Intervention financière minimale de 50 000 \$. - Doit démontrer que les problèmes de liquidités sont temporaires et causés par un problème d'approvisionnement et/ou une incapacité de livrer des biens ou services. - Refinancements exclus. - Les dossiers seront étudiés au cas par cas. - Les activités suivantes sont exclues: <ul style="list-style-type: none"> • Production ou distribution d'armes; • Jeux de hasard; • Tabac ou de drogues, produits pharmaceutiques; • Toute activité protégée par la Charte canadienne des droits et libertés (religion, politique, etc.);ou • Toute autre activité de nature à porter atteinte à la moralité. - Des questionnaires et documents supplémentaires seront requis pour le processus d'application. <p><i>Des états financiers fiables et à jour, un plan de contingence bien formulé et un état de flux de trésoreries projetés mis à jour seront essentiels lors du processus d'approbation du crédit. Nous vous encourageons à contacter Crowe BGK pour obtenir de l'assistance avec la préparation et la révision de l'information requise.</i></p> | <p>https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/programme-daction-concertee-temporaire-pour-les-entreprises-pacte.html</p> |
| <p>Investissement Québec</p> | <p>Des mesures d'assouplissement aux modalités de prêts déjà consentis par Investissement Québec pourront être mises en place.</p> <p>Solution:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moratoire de capital et intérêts de 3 mois pour les prêts déjà accordés par l'entremise des FLI. <ul style="list-style-type: none"> - Les intérêts accumulés au cours de cette période seront additionnés au solde du prêt. - Consultez votre gestionnaire de compte. | <p>https://www.investquebec.com/quebec/fr/a-propos/COVID-19.html</p> |

Solutions de financement

| Institution/programme | Solutions annoncées | Ressources |
|--|---|---|
| <p>Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises</p> | <p>Le gouvernement du Québec vise à soutenir les PME admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison du COVID-19.</p> <p>Solution:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prêt ou garantie de prêt pouvant atteindre 50 000 \$, à un taux de 3%. <ul style="list-style-type: none"> - Un moratoire de 6 mois sur le capital et les intérêts s'appliquera automatiquement sur tous les contrats de prêt. Un moratoire additionnel allant jusqu'à 12 mois sur le capital pourra être accordé. - Amortissement sur 36 à 60 mois, excluant le moratoire de remboursement. - Ne peut être jumelée à une aide obtenue dans le cadre du PACTE. - Les activités suivantes sont exclues: <ul style="list-style-type: none"> • Production ou distribution d'armes; • Jeux de hasard; • Tabac ou de drogues, produits pharmaceutiques; • Toute activité protégée par la Charte canadienne des droits et libertés (religion, politique, etc.);ou • Toute autre activité de nature à porter atteinte à la moralité. - Doit être en activité au Québec depuis au moins un an. - Doit être fermée temporairement, susceptible de fermer ou montrer des signes avant-coureurs de fermeture. - Doit être dans contexte de maintien, de consolidation ou de relance de ses activités. - Doit démontrer que les problèmes de liquidités sont temporaires et causés par un problème d'approvisionnement et/ou une incapacité de livrer des biens ou services en raison du COVID-19. - Exclut les demandeurs qui sont sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LRC, 1985, chapitre 36) ou de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LRC, 1985, chapitre B-3). - Informations à fournir: <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de dépôt de demande. • Bilan et états des résultats pour une période de 12 mois se terminant au plus tôt le 31 décembre 2019. • Sommaire des dépenses que couvrira l'aide financière sur une période de 3 mois. • Preuve de l'incidence de la crise sur l'activité de l'entreprise. • Déclaration au Registraire des Entreprises du Québec (REQ). • États financiers intermédiaires les plus récents. • Preuve de paiement (TPS/TVQ, DAS, Impôts) au 31 décembre 2019 auprès des deux paliers gouvernementaux. - Pour faire une demande, communiquez avec votre MRC, le bureau de votre municipalité ou l'organisme responsable de la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) dans votre MRC. Les entreprises montréalaises doivent faire leur demande auprès de PME MTL. | <p>https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-urgence-pme-covid-19/</p> <p>https://pmemtl.com/services/finance/ment/prets-et-subventions/aide-urgence-pme-covid-19</p> |

Solutions de financement

| Institution/programme | Solutions annoncées | Ressources |
|--|---|---|
| Fonds de Solidarité FTQ | <p>Solution:</p> <ul style="list-style-type: none"> Report de 6 mois des paiements de capital et intérêts. <ul style="list-style-type: none"> Consulter votre gestionnaire de compte. | https://www.fondsftq.com/fr-ca/salle-de-presse/liste-communiques-de-presse/communique.aspx?nom=20200319-mesures-financieres-covid19 |
| La Financière agricole du Québec | <p>La Financière agricole du Québec a mis en place des mesures d'exception pour accompagner les producteurs agricoles.</p> <p>Solutions:</p> <ol style="list-style-type: none"> Moratoire de 6 mois sur le remboursement des prêts à la clientèle de La Financière agricole qui en fait la demande. La date d'adhésion au Programme d'assurance récolte (ASREC) du 30 avril est reportée au 21 mai 2020, et les avis de cotisation dû 1er juin sont reportés du au 1er juillet 2020. Par ailleurs, des paiements provisoires en Agri-stabilité sont possibles. Les producteurs en difficulté financière peuvent en faire la demande afin de recevoir ces paiements rapidement. Pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), aucun avis de cotisation ne sera envoyé avant le 1er juillet. Les paiements finaux de l'année d'assurance 2019 seront versés en avril dans les secteurs bovin et porcin et en mai dans le secteur ovin, comme prévu. La deuxième avance de compensation pour les céréales et le canola sera versée en avril. | https://www.fadq.qc.ca/fr/salle-de-presse/actualites/details/la-financiere-agricole-du-quebec-met-en-place-de-nouvelles-mesures-pour-accompagner-les-producteurs-1/ |
| Fondation | <p>Solution:</p> <ul style="list-style-type: none"> Report des paiements de capital et intérêts pour une période de trois mois. <ul style="list-style-type: none"> Consultez votre gestionnaire de compte. | https://www.fondation.com/nouvelles/fondation-annonce-un-repit-de-trois-mois-pour-les-entreprises-de-son-portefeuille/ |
| Agences de développement régional (ADR) | <p>Pour les entreprises touristiques ou petites/moyennes entreprises ou organisations ayant reçu un financement d'une ADR.</p> <p>Solutions:</p> <ol style="list-style-type: none"> Financement additionnel et assouplissement des arrangements. <ul style="list-style-type: none"> Évalué cas par cas. Consultez votre bureau ADR local. Conseils pour trouver d'autres programmes et services fédéraux disponibles. | http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fr/07677.html |

Solutions de financement

| Institution/programme | Solutions annoncées | Ressources |
|--|--|---|
| Caisse de dépôt et de placement du Québec | <p>Programme de financement de 4 milliards de dollars qui s'adresse aux entreprises dont les liquidités sont affectées par les impacts du COVID-19.</p> <p>Solution:</p> <ul style="list-style-type: none"> Financement de 5 millions de dollars ou plus. <ul style="list-style-type: none"> Offert à toutes les entreprises québécoises (clientes de la CDPQ ou non). Entreprise rentable avant la crise liée au COVID-19 avec des perspectives de croissance prometteuses dans leur secteur. Demande en ligne: https://www.cdpq.com/fr/formulaire-covid-19 | <p>https://www.cdpq.com/fr/formulaire-covid-19</p> |
| Ville de Montréal | <p>Solutions:</p> <ol style="list-style-type: none"> Report du 2e paiement des taxes municipales au 2 juillet 2020 pour les entreprises et les particuliers. Ligne téléphonique pour les PME, accessible de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi (514 394-1793). Moratoire automatique de 6 mois sur le remboursement du capital et des intérêts sur les prêts PME MTL. <ul style="list-style-type: none"> Consultez votre gestionnaire de compte. | <p>https://montreal.ca/articles/covid-19-mesures-en-soutien-aux-entreprises-montrealaises</p> <p>https://pmemtl.com/a-propos/actualites/covid-19-nos-services-sont-maintenus</p> |
| Hydro-Québec | <p>Solutions:</p> <ol style="list-style-type: none"> Aucune interruption du service pour non-paiement. À compter du lundi 23 mars, suspensions jusqu'à nouvel ordre de l'application des frais d'administration applicables aux factures impayées. Possibilité de conclure des ententes de paiement. | <p>https://www.hydroquebec.com/covid-19-fr.html</p> |

Veillez communiquer avec un membre de notre équipe pour toute assistance requise.

Mickael Marchand CPA, CA

Associé, Services-conseils

Téléphone : 1 (514) 513-9185

Courriel : m.marchand@crowebgk.com

Bruno Cioffi

Conseiller Sénior, Services-conseils

Téléphone : 1 (514) 708-3288

Courriel : b.ciofli@crowebgk.com

Moses Bendayan

Associé, Fusions et acquisitions

Téléphone : 1 (514) 905-1231

Courriel : m.bendayan@crowebgk.com